



Niveau de qualification/salaire (secteur btp)

Par **chech31**, le **05/10/2008 à 20:04**

Bonjour, rnJ'ai 23 ans, j'ai effectué un CAP en alternance pendant 2 ans(contrat d'apprentissage) dans la meme entreprise de septembre 2005 à aout 2007. rnEn juillet 2007, j'ai obtenu mon CAP installateur thermique. Lorsque mon contrat s'est terminé, j'ai demandé à mon patron de m'embaucher, ce qu'il a fait. J'ai donc signé un CDI avec un niveau de qualification N1 P2. rnJe me suis renseigné sur les niveaux de qualification et il semblerait qu'à la signature de mon CDI, il aurait du m'embaucher avec la qualification N2 (ayant obtenu mon CAP et justifiant d'1 expérience de 2 ans réussie au sein de cette entreprise), le salaire évidemment s'en serait ressenti. rnCela fait donc plus d'1 an que je suis chez mon employeur et ma qualification est toujours la meme.... rnJ'ai lu aussi qu'avec une qualification N2 j'aurai pu prétendre et ce 9 mois après à la qualification N3 P1. rnDe plus, étant donné les taches que j'ai effectué (formation d'un apprenti, lecture de plans, organisation/gestion du chantier, commande de matériel) durant cette année, je peux amplement la réclamer! rnQue pensez vous de mon cas? Que devais-je faire? Mon employeur n'est pas du genre à céder facilement alors il faut que j'ai tous les éléments en main, et que je connaisse tout ce à quoi je peux prétendre en matière de droit du travail avant de demander un entretien avec lui. rnMerci de me répondre.